

Syndicat Intercommunal A Vocation Scolaire du Pays de Hautefort

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉLIBÉRATION

Département de la Dordogne

Nombre de délégués :

En exercice : 24

Présents : 21

Votants : 20

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit avril à 18h30, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de réunion du Logis de l'Enclos de Hautefort, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis PUJOLS, Président du SIVOS.

Date convocation : 16/04/2026

Date affichage : 16/04/2026

PRESENTS :

Titulaires : GUEHENEUX Maud, CHAMPAGNE Marie, GRANDCHAMP Sylviane, VEZINES Privat, LAFUE Anne-Laure, ROMER Corinne, BOUTOT Daniel, COUSTILLAS Stéphanie, RENON Delphine, FERENCZI Guilaine, MARCOU Laetitia, PUJOLS Jean-Louis, MULLER Bénédicte, DEPRAETE-BISBROUCK Odile, TRENTMONT Estelle, MAGNEUX Marine, CHABANE Betty, BOADA Stéphane, DE SCHOUTHEETE de Tervarent Elodie

Suppléants : LATOUR Bernadette, LAGORCE Isabelle,

EXCUSES : AGENEAU Elodie

ABSENTS : LAGORCE Michel, CHAMPAGNE Jean-Marie, SEGALLA-GUIDONI Ilaria, SANCHEZ Jean-Marie

Secrétaire de séance : MAGNEUX Marine

N° : 2026-012

Objet : Vote du Budget 2026 – Budget principal

Vu le Code des collectivités territoriales,

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M57,

Vu la note de présentation brève et synthétique du budget principal annexé,

Le SIVOS vote son budget primitif en tenant compte de la reprise des résultats de l'exercice 2025 après approbation du compte financier unique 2025, de l'affectation des résultats et de la reprise des restes à réaliser.

Le Conseil Syndical doit se prononcer sur le vote du budget primitif 2026.

Budget Principal SIVOS	Fonctionnement		Investissement	
	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
	278 606.60 €	278 606.60 €	24 879.82 €	24 879.82 €

Adopté à l'unanimité

**Le Secrétaire de séance,
Mme Marine MAGNEUX**

**Le Président,
M. Jean-Louis PUJOLS**

HAUTEFORT le 28/04/2026

Certifiée exécutoire après transmission à la
Sous-préfecture de Sarlat la Canéda et
publication par voie d'affichage le 30/04/2026

